



CONSEIL COMMUNAL  
JOUXTENS-MEZERY

COPIE CONFORME

**Procès-verbal**  
Séance du 14 décembre 2021  
à 19h00 heures  
Salle du Conseil communal

Présidence : Stéphanie Milliet

1. Opérations préliminaires
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2021
3. Assermentation de Mme Michèle de Preux
4. Communications du bureau et de la Municipalité
5. Informations au Conseil communal par ses représentants aux organismes externes (AJENOL, ASIGOS et Commission du feu)
6. Préavis N° 11/2021 relatif au budget 2022
7. Préavis N° 12/2021 relatif à la fixation des plafonds en matière d'emprunts et de cautionnements pour la législature 2021 - 2026
8. Interpellations, motions, postulats
9. Propositions individuelles et divers

Madame la Présidente ouvre la séance en souhaitant une cordiale bienvenue et en excusant la secrétaire Madame Valérie Borer qui est malade. C'est Madame Laurence AUBORT qui la remplacera pour cette séance.

## 1. Opérations préliminaires

Effectif :	49
Présents :	37
Excusés :	10
Absents :	2
Majorité :	19

Excusés : Sonja ASCHWANDEN, Michel BORER, Nina CRONSTEDT, Vincent DE CLAPAREDE, Aurora FERRATON, Mariela KLINGER-LOHR BONVIN (excusée tardivement), Marine LEMBERT, Jacek MANTHEY, Jacques MILLIET, Julien VERREY

Absents : Jean-Luc CACHIN, Gilbert SMADJA

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

## 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 octobre 2021

M. Hondo JERMIDI a une question sur le préavis n°10/ 2021 concernant la démolition du Pâquis. Pourquoi les places de parcs créés sont-elles attribuées aux employés communaux ? La réponse sera donnée au point 9, propositions individuelles et divers.

M. Pierre CEVEY fait remarquer qu'il manque la dernière page de son postulat.

M. Jean-Paul GASPOZ a deux remarques, page 3 sur le préavis N°7/2021 : dans la phrase « On peut constater depuis la dernière législature, une inflation en termes du nombre d'autorisations et de soldes. » remplacé soldes par seuil. Dans la phrase : « Cependant, il est interpellé par deux domaines : la participation à des sociétés commerciales, association et fondations serait de compétences du CC. » remplacé serait par devrait rester des compétences du Conseil communal.

Sans autre commentaire, le procès-verbal est adopté à une large majorité, une abstention et un avis contraire.

## 3. Assermentation de Mme Michèle de Preux

Mme la Présidente invite Mme Michèle DE PREUX à avancer près du bureau.

La Présidente prie l'assemblée de se lever, procède à l'assermentation de Mme Michèle DE PREUX et lui adresse les félicitations du Conseil.

L'effectif du Conseil est dorénavant de 50 membres avec 38 présents.

## 4. Communication du bureau et de la Municipalité

### 3.1 Communications du bureau

Votation fédérale du 26 septembre 2021

Objet 1 : pour des soins infirmiers forts

OUI : 386  
NON : 269                      Taux de participation : 70.04%

Objet 2 : désignation des juges fédéraux par tirage au sort

OUI : 180  
NON : 474                      Taux de participation : 70.64%

Objet 3 : Modification de la loi Covid-19

OUI : 465  
NON : 194                      Taux de participation : 70.86%

Représentation :

En date du 9 novembre, Madame la Présidente a été invité à une séance d'échange et d'information des commissions de développement régional du Nord lausannois. La Présidente s'est excusée en raison de la visite préfectorale qui avait lieu en même temps.

Séances du Conseil communal en 2022

22 mars à 20h00, 28 juin à 19h00, 11 octobre à 20h00 et 13 décembre à 19h00

Courrier :

En date du 17 novembre, Monsieur Philippe Karoubi, citoyen de notre commune a fait la demande de venir se présenter devant le Conseil communal, car il envisage de se présenter aux prochaines élections du Grand Conseil. Après s'être renseigné auprès de Mme la Préfète, Madame la Présidente a décliné sa proposition.

En date du 11 décembre, Monsieur Michel BORER a envoyé sa lettre de démission de la commission de gestion. Election complémentaire à prévoir pour le prochain conseil communal soit le mardi 22 mars 2022

M. Hugo INEICHEN a déposé une motion qui sera traitée au point n°8 de l'ordre du jour.

### 3.2 Communications de la Municipalité

M. le Syndic donne lecture des communications de la Municipalité qui sont jointes au présent procès-verbal.

Mme la Présidente rappelle que les éventuelles remarques ou questions concernant les communications de la Municipalité seront traitées au point 9 de l'ordre du jour, propositions individuelles et divers.

## **5. Informations au Conseil communal par ses représentants aux organismes externes (AJENOL, ASIGOS, Commission du Feu)**

### AJENOL

Mme Lauriane BRIDEL informe que l'assemblée générale a lieu le 25 novembre dernier. Suite à la nouvelle élection de ses membres, une présentation du réseau et des structures d'accueil a été faite. Le réseau se développe toujours plus. Il ressort que la demande est croissante et qu'il y a une longue liste d'attente surtout dans la catégorie dite des bébés (84 exactement). Trois catégories : bébé, trotteurs et moyen. Les enfants sont accueillis soit à la crèche, soit en milieu familiale. Le service de l'enfance de Prilly, M. Haller, essaie de tout mettre en œuvre pour accueillir ces enfants. Mme L. BRIDEL a été élue présidente lors de cette assemblée, la vice-présidente est une personne de la commune de Cheseaux-sur-Romanel. Reconduction du budget de l'année écoulée. Notre contribution se montre à CHF 6,12 / habitant. Contribution acceptable pour notre Commune.

M. le Syndic s'excuse de ne pas avoir pu être présent lors de cette assemblée en raison d'une collision de dates.

### Commission du Feu

M. Hondo JERMIDI explique qu'au mois de novembre, une présentation des pompiers regroupant les communes du Mont-sur-Lausanne, Cheseaux-sur-Romanel, et Romanel a été organisée sous la forme d'un exercice. Journée intéressante.

### Commission des affaires régionales et du développement du Nord Lausannois

M. Jean-Yves LE BOUDEC a participé avec M. Yves GUYOT à une séance d'information du SDNL le 9 novembre. Ce bureau est composé de trois personnes qui élaborent des plans directeurs. Lors de cette séance, une discussion animée a eu lieu sur le plan de quartier du Brit à Romanel. Deux projets à surveiller près de notre commune sont le développement de la zone d'activité à Vernand et la création du parc d'agglomération Blécherette.

M. Bernard FREEMANTLE désire compléter que la commune fait partie du SDNL et que la zone de Grand-Champ devrait faire partie de l'Espace Blécherette.

## 6. Préavis N° 11/2021 relatif au budget 2022

Mme Dina FINGER, rapporteure, donne lecture des conclusions de la commission des finances (CoFin).

La Municipalité ne désire pas s'exprimer.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur l'annexe intitulé budget 2022 des comptes de fonctionnement par ordre administratif.

M. Francesco MONTORO fait une remarque à la page 8 concernant le point sur les ordures ménagères et décharge. Comme ce compte est financé par des taxes, ne devrait-il pas être équilibré comme le demande la loi.

M. Pascal OGGIER répond que l'année 2020 a été particulière suite au confinement. Effectivement, les volumes de déchets ont augmenté. L'année 2021 semble redevenir à la normale. Mais, si cet état de fait persiste, les taxes pourront être augmentées après analyse.

M. le Syndic ajoute que l'ancien Conseil communal (CC) avait décidé que 30% serait pris en charge par la bourse communale. Mais c'est un fait que cela va à l'encontre du règlement cantonal. La Municipalité discutera de ce point pour améliorer la situation.

Pas de questions sur l'annexe, Maison de l'enfance – les Navires, budget 2022 des comptes de fonctionnement par ordre administratif.

Annexe suivante : tableaux des investissements en cours, amortissements pour le budget et projets futurs.

M. Christian BOVARD intervient pour dire que le CC n'a pas à prendre de décision sur ce tableau. Mais rappelle que lors de l'acceptation des comptes 2020, la commission de gestion avait demandé des explications concernant le dépassement faramineux du pavillon scolaire. Toujours pas de réponse.

M. le Syndic répond que c'est en cours. Le Boursier communal est en train de rassembler toutes les factures concernant le pavillon scolaire. Réponse sera donnée en mars ou en juin.

M. Jacques BOVAY intervient à propos des projets d'investissement en cours et futur sur la modération du trafic 2019-2020. La Municipalité a mis au point un concept de modération du trafic qui couvre les chemins des Vignettes, de la Bâtiáz et de la Rueyre avec le soutien de la commission d'urbanisme de l'époque. La modération du trafic du chemin des Vignette est presque terminée ; au budget il y a celle du chemin de la Bâtiáz. Par contre où on est-on pour le chemin de la Rueyre ? Il avait été recommandé à l'époque que l'ensemble des travaux se fasse aussi rapidement que possible pour ne pas prêter un axe.

M. Bernard FREEMANTLE répond que la modération du trafic sur le chemin de la Rueyre n'est pas oubliée. Elle se fera après le chemin de la Bâtiáz en coordonnant tous les services. Actuellement, c'est Monsieur P. OGGIER qui est en charge de ce dossier. Tout comme pour le chemin des Vignettes, la modération du trafic sur le chemin de la Bâtiáz est en cours, il faut coordonner tous les services avant de pouvoir commencer les travaux.

Pas d'autres commentaires sur les deux dernières annexes.

Madame la Présidente ouvre une discussion générale sur le préavis N° 11/2021

M. Jean-Paul GASPOZ constate que tout est déjà décidé pour le budget. Le Conseil communal a déjà pris la décision du taux d'imposition au précédent Conseil communal. Malheureusement ce dernier a très peu de manœuvre pour rectifier le déficit prévu de CHF 719'800.-. Après avoir étudié les mécanismes de la péréquation cantonale, il constate que la commune de Jouxens-Mézery est la cinquième commune la plus riche du Canton, valeur du point d'impôt de CHF 200'000.-, la valeur du point d'impôt/habitant est trois fois supérieure que la moyenne cantonale. De ce fait, nous sommes d'excellents contributeurs pour la partie écrêtage de la PCS, nous payons 3 millions et demi pour ce volet. Vu la structure de notre commune, nous ne pouvons rien changer à cette partie. Deuxièmement, la valeur contributive de chaque commune vaudoise ne peut pas dépasser 48 points d'impôt, taux plafonné pour les années 2020 et 2021 et prolongé pour les années 2022 et 2023. Troisièmement, avec notre taux d'imposition à 59, notre commune a déjà atteint le plafonnement. Actuellement, nous avons grosso modo déjà payé 49 points d'impôts ce qui veut

dire que le Canton devrait nous ristourner un point d'impôt. Avec le mécanisme du plafonnement, tous les revenus supplémentaires que la Commune génère par exemple, une augmentation du taux d'imposition ne seront pas majoritairement versés au Canton. Mais ils vont revenir intégralement ou presque à la Commune. Il fait envisager une approche différente pour construire le budget communal. Explications : on part du principe que les premiers 48 points d'impôt vont au Canton, que 2 points d'impôt vont pour financer les services de police, en tout 50 points d'impôts partent au Canton. La question à se poser est de savoir combien de points d'impôts au-dessus de 50 la Commune a besoin pour le budget du ménage commun et d'assurer l'autofinancement. Au vu des investissements importants que la Commune aimerait réaliser, ne voudrait-il pas mieux augmenter le taux d'imposition pour avoir plus de revenus que de financer la dette. Pour le budget 2022, une augmentation de 3 à 4 points d'impôts de plus que celui fixé au dernier Conseil communal, soit de 62 ou 63 aurait permis d'atteindre l'équilibre budgétaire. Réflexion à avoir en tête l'année prochaine quand la Municipalité présentera au CC le nouveau taux d'imposition à voter.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au vote du préavis N° 11/2021. C'est avec 33 oui, 1 non et 1 abstention que le préavis est accepté.

#### **Le Conseil communal de Jouxens-Mézery,**

- vu le rapport de la Municipalité adopté dans sa séance du 26 octobre 2021 (préavis N°11/2021),
- vu le rapport de la commission des finances du 3 décembre 2021,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **décide**

d'approuver le projet de budget ordinaire de la Commune présentant **un excédent de dépenses** de CHF 719'800.00.

## **7. Préavis N° 12/2021 relatif à la fixation des plafonds en matière d'emprunts et de cautionnement pour la législature 2021 - 2026**

M. Francesco MONTORO, rapporteur, donne lecture des conclusions de la commission des finances (CoFin). La commission aimerait mettre en exergue deux points : effectivement la limite de plafonnement de 28 millions est un montant important, mais la Commune a des revenus fiscaux également importants. La Municipalité a un projet budgété à 12 millions qui représente la moitié des investissements estimés. Deuxièmement, la marge de manœuvre pour financer l'autofinancement de la Commune est faible. Le plan budgété à 5 ans est prudent, mais néanmoins négatif. La Municipalité espère ne pas devoir atteindre cette limite. Réflexion à faire sur comment financer les projets sans recourir par la dette. A terme, si les comptes sont déficitaires, plus aucuns projets d'investissement ne seront possibles.

M. Bernard FREEMANTLE explique que le projet à 12 millions concerne Le Pâquis. Projet qui englobe la vie du village et le parascolaire (UAPE).

La parole n'étant plus demandée, la Présidente passe au vote. Le préavis N° 12/2021 est accepté par 32 oui, 1 avis contraire et 1 abstention.

#### **Le Conseil communal de Jouxens-Mézery,**

- vu le rapport de la Municipalité, adopté dans sa séance du 26 octobre 2021 (préavis N°12/2021),
- vu et entendu le rapport de la commission des finances du 3 décembre 2021,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **décide**

1. d'adopter et fixer le plafond d'endettement de la Commune de Jouxens-Mézery pour les années 2021 à 2026, à CHF 28'000'000.00 (*vingt-huit millions de francs suisse*),
2. de charger la Municipalité de la communiquer à la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) pour en prendre acte.

## 8. Interpellations, motions, postulats

M. Hugo INEICHEN donne lecture de sa motion dont l'objet est le réaménagement des chemins de Champvent et de la Fleur-de-Lys. Cette motion n'a pas pour but de combattre le projet en cours d'élaboration par la Municipalité, mais de proposer une alternative tout aussi documentée que le projet de la Municipalité. (motion jointe au PV)

M. Bernard FREEMANTLE répond que le motionnaire a fait partie de la commission d'urbanisme durant de nombreuses années et a participé au développement de ces projets. Jusqu'à maintenant la Municipalité a déjà dépensé environ CHF 200'000.- en frais d'étude. Maintenir le tracé actuel de la route a été étudié. A cause du classement de la route de Champvent en voie suisse protégée, il ne nous est pas permis de modifier les talus sur ce tronçon et donc d'élargir la route. C'est pourquoi le tracé qui coupe le champ, tracé direct, a été privilégié. Dernièrement, il y a eu une présentation du projet aux riverains et à la nouvelle commission d'urbanisme. La Municipalité n'est pas fermée à toute discussion.

En toute connaissance de cause, M. Hugo INEICHEN affirme qu'il y a des solutions pour maintenir le tracé actuel de la route de Champvent. C'est l'ancienne Municipalité qui a décidé d'écarter cette option, privilégiant le tracé direct. Sa demande est que l'exécutif présente devant le CC le projet avec deux solutions. Ainsi l'assemblée décidera en toute connaissance de cause. Il reconnaît qu'il y a des problèmes à résoudre pour maintenir le tracé actuel.

M. Pierre CEVEY comprend la démarche de M. H. INEICHEN. Il rappelle que le précédent CC avait voté sur un premier préavis d'étude, puis un second avec des explications claires de la Municipalité sur les buts poursuivis. Il lui paraît difficile que cette dernière doive repasser devant le CC pour présenter un troisième préavis d'étude pour étudier cette deuxième solution. La question est la suivante : le Conseil communal est-il prêt à dépenser de l'argent pour une étude supplémentaire ?

M. le Syndic explique que le premier projet, sous sa direction, qui suivait le plus près du tracé de la route actuel avec un carrefour à l'entrée de Jouxten-Mézery très différent, existe. La problématique des talus de la route de Champvent n'est pas résolue dans ce projet. Le coût est à un million près le même que celui avec le tracé direct. Pour l'actualiser, la Municipalité reconnaît qu'un nouveau crédit d'étude doit être demandé.

M. Hugo INEICHEN dit que l'argent dépensé en plus pour cette nouvelle étude ne porte pas préjudice, si ce n'est pour trouver la bonne solution. Le CC doit pouvoir prendre la bonne décision, car jusqu'à présent le projet du tracé le plus proche actuel n'a jamais été présenté de manière positive. C'est le but de cette motion.

M. Pascal OGGIER a repris ce projet. Voilà 10 ans que le projet est à l'étude. Maintenant, une solution existe et avalisée par les différents services de l'Etat. Si le CC décide de repartir avec une nouvelle étude, cela prendra beaucoup de temps. Conséquence non négligeable pour les riverains de Champvent qui se plaignent depuis plusieurs années de la sécurité des piétons au bord de ce chemin. Finalisons ce projet !

M. Hugo INEICHEN remet en cause le classement de la route de Champvent en voie suisse protégée, estimant que la Municipalité n'a pas suffisamment travaillé à trouver des solutions sur ce point. Ne pourrait-on pas garder la partie classée pour les piétons et les cyclistes et construire une nouvelle route pour les véhicules qui contourne le champ ?

M. Marcel PARIETTI, ancien membre de la commission d'urbanisme, soutient le projet de la Municipalité qu'elle présentera dans les semaines à venir. C'est le plus court trajet pour aller d'un point A à un point B en passant sous les voies de chemin de fer du LEB et en évitant de traverser Jouxten-Mézery.

M. Hugo INEICHEN insiste sur le fait que le Conseil communal doit être objectivement informé sur toutes les solutions possibles trouvées pour pouvoir prendre la bonne décision.

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente passe au vote de la motion. Cette dernière est refusée par 19 non, 4 oui est 12 abstentions.

## 9. Propositions individuelles et divers

M. Georges JUNGO, président de la commission de gestion (CoGest), demande s'il est possible de procéder à une élection complémentaire d'un membre pour cette commission suite à la démission de M. Michel BORER annoncée ce jour, même si ce point n'est pas porté à l'ordre du jour. L'élection d'un nouveau membre au prochain Conseil communal en mars prochain lui paraît trop tard, l'activité de cette commission se faisant principalement durant le premier trimestre de l'année.

M. le Syndic appuie la demande de M. G. JUNGO.

Mme la Présidente demande aux Conseillers communaux s'ils sont d'accord de modifier l'ordre du jour et de procéder à l'élection complémentaire d'un membre à la commission de gestion. Par 33 oui et 1 abstention, cette demande est acceptée.

La Présidente demande au Président de la commission d'en expliquer le travail.

M. Georges JUNGO explique que la commission de gestion rédige un rapport sur les activités de la Municipalité. En début d'année, la commission interview chaque municipal sur ces activités de l'année précédente et la secrétaire municipale. Cela représente six soirées. Au mois de mai, elle reçoit le rapport de gestion de la municipalité et fait son rapport. En tout il faut compter une dizaine de séances. C'est un travail important, très intéressant qui permet de comprendre comment est gérée la Commune et ses enjeux.

M. Christian BOVARD rappelle que cette commission siège à quatre membres dont un suppléant. Si personne ne s'annonce aujourd'hui, la commission peut tout de même se réunir, mais c'est un gros travail.

M. Jean-François OBERSON, ancien membre de la ladite commission, ne se reconnaît pas dans la description du travail à fournir. Il souhaite rassurer les conseillers communaux. Effectivement il faut prévoir cinq soirées, une pour chaque municipal, le boursier à voir également. Il faut une bonne organisation et début des interviews en mars.

Mme Lauriane BRIDEL hésite à se présenter comme membre.

M. Pierre CEVEY, membre de la commission des finances, rajoute que la commission de gestion est la plus importante avec celle des finances. Elle permet de contrôler le travail qui a été fait par la Municipalité et le bureau. Elle permet de voir dans les détails la gestion de la Commune.

M. Pierre KINNAR se propose comme candidat. Sans autre proposition, il est élu par applaudissement.

M. Pierre CEVEY remercie la Municipalité d'avoir répondu à la plupart des points de son postulat du 12 octobre 2021 relatif à la sécurité des systèmes informatiques de la Commune

M. Thierry REYMOND affirme que la Municipalité continuera d'apporter des compléments informations concernant l'évolution de la sécurité des systèmes informatiques communaux.

M. Jean-François OBERSON pose une question concernant les communications de la Municipalité en rapport à une commission du LEB pour la suppression du passage à niveau du LEB au Lussex.

Mme Nathalie SCHÖNI répond que dans les communications, il est expliqué la mise en place d'un conseil du LEB qui regroupe les communes qui sont traversées par LEB. Conseil qui se réunit quatre fois par an pour discuter de tous sujets autour du LEB. La suppression du passage à niveau au Lussex est un autre point.

M. le Syndic revient sur la question des dépenses liées aux pavillons scolaires. La commission de gestion, dont fait partie M. C. BOVARD, a validé en juin 2021 dans son rapport, la bonne gestion de la Commune. Le Conseil communal a validé également ce rapport. Cependant, le Syndic va faire un rapport sur ces dépenses.

M. Christian BOVARD répond que la CoGest n'a pas voulu refuser de valider ce rapport ; simplement du fait que M. L. RECORDON, ancien municipal, n'a pas pu donner les renseignements demandés. La commission des finances a également soulevé le dépassement très important.

M. Georges JUNGO ajoute que le but de la demande d'explications supplémentaires de la CoGest n'est pas d'invalidé la décision prise en juin dernier, mais de comprendre le pourquoi du dépassement. De plus, il est prévu de nouveaux travaux d'environ CHF 300'000.- pour ces pavillons scolaires qui seraient pris en charge par l'ASIGOS. Montant qui n'apparaît donc pas dans le budget !

M. Jean-Yves LE BOUDEC remercie la Municipalité de sa réponse à sa motion. Il prend acte des difficultés à créer ce chemin pédestre dans la partie inférieure de la parcelle du château de Mézery. Deuxième point concerne la mobilité à vélo sur le territoire de la Commune : la modération du trafic routier se fait principalement en rétrécissant la route avec des bornes. C'est un problème quand le rétrécissement est dans le sens de la montée, car le cycliste doit se déporter sur la droite et n'a pas la priorité face aux véhicules descendants. Dans d'autres communes, ce problème a été résolu en laissant un passage sans obstacle à droite de la borne qui permet ainsi aux cyclistes de continuer de pédaler. Il demande s'il est possible de tenir compte de cet aspect pour les prochains projets de modération du trafic.

M. Pascal OGGIER prend note. Effectivement, il y aura un réaménagement des routes qui traversent Jouxkens-Mézery. Actuellement, quand une borne est renversée par un véhicule, elle est remplacée par un bac à fleurs plus grand. Le réaménagement du chemin des Vignettes n'est pas basé sur le rétrécissement de la route par des bornes, c'est un autre principe qui a été utilisé.

M. Jean-Yves LE BOUDEC répond que ce sont surtout les bacs à fleurs qui posent problème aux cyclistes.

M. Thierry REYMOND donne réponse à M. D. BURKHARD concernant sa question lors de la dernière séance au sujet du préavis municipal sur l'arrêté d'imposition et le tableau en page 2 avec les deux lignes identiques (impôt sur la dépense). La deuxième ligne concernait l'impôt sur les chiens. Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, on comptait 116 chiens dans la commune.

M. Bernard FREEMANTLE aimerait répondre à la question qui a été posé par M. H. JERMIDI au début de séance. Lors de la démolition du Pâquis, six places de parc ont été créées. Elles devaient être en tout-venant, mais elles ont été goudronnées. Moins de problème de ruissellement de gravats sur la place en contre-bas. Ces places de parc sont réservées aux employés communaux qui libèrent ainsi des places de parcs sur le parking de l'école.

M. Hondo JERMIDI propose de laisser ces places de parcs sans attribution. Les employés communaux viennent de toute façon tôt, ils auront toujours des places de parcs. Cela permettrait que les utilisateurs des installations sportives en bénéficient.

M. Bernard FREEMANTLE prend note.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la séance à 21h05 en souhaitant de belles Fêtes de fin d'année à toutes et tous.

La Présidente

S. Milliet

Stéphanie Milliet



la secrétaire

V. Borer

Valérie Borer

Annexes : ment.